

Maisons-Alfort, le 15 juin 2018

## Conclusions de l'évaluation

relatives à une demande de renouvellement de l'autorisation de mise à disposition sur le marché pour le produit biocide SAPHIR PASTA à base de brodifacoum, de la société LODI S.A.S

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a notamment pour missions l'évaluation ainsi que la délivrance de la décision d'autorisation de mise à disposition sur le marché des produits biocides.

Les « conclusions de l'évaluation » portent uniquement sur l'évaluation des risques et des dangers que l'utilisation de ces produits peut présenter pour l'homme, l'animal ou l'environnement ainsi que sur l'évaluation de leur efficacité.

Le présent document ne constitue pas une décision.

#### PRESENTATION DE LA DEMANDE

#### **DESCRIPTION DE LA DEMANDE ET DE LA PREPARATION**

L'Agence a accusé réception d'un dossier de demande de renouvellement de l'autorisation de mise à disposition sur le marché (AMM) pour le produit biocide SAPHIR PASTA de la société LODI S.A.S dans le cadre d'une procédure de reconnaissance mutuelle simultanée.

Le produit biocide SAPHIR PASTA est un type de produit 14<sup>1</sup> à base de 0,004 % de brodifacoum<sup>2</sup>, destiné à lutte contre les rongeurs. Le produit biocide est un appât prêt à l'emploi sous forme de pâte destiné à être appliqué dans des boîtes ou stations d'appât. Il est actuellement autorisé contre les rats et les souris à l'intérieur et l'extérieur des bâtiments (autour des bâtiments et zones ouvertes) ainsi que dans les déchetteries et déchetteries contre les rats par les professionnels et par des utilisateurs non professionnels à l'intérieur et autour des bâtiments contre les rats et les souris.

En application du règlement (UE) 2016/1179³ modifiant la classification de la substance active brodifacoum, le produit biocide SAPHIR PASTA est désormais classé en tant que toxique pour la reproduction catégorie 1A. Ainsi, les usages pour les non-professionnels ne peuvent être autorisés.

#### **DESCRIPTION DU CADRE REGLEMENTAIRE**

Ces conclusions sont fondées sur l'examen par la Direction d'Evaluation des Produits Réglementés (DEPR) de l'Agence du rapport d'évaluation du produit préparé par l'Irlande, Etat membre de référence (EMR), conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 528/2012<sup>4.</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> TP14 : Rodenticide.

Règlement d'exécution (UE) 2017/1381 de la Commission du 25 juillet 2017 renouvelant l'approbation du brodifacoum en tant que substance active en vue de son utilisation dans les produits biocides du type de produits 14.

Règlement (UE) 2016/1179 de la Commission du 19 juillet 2016 modifiant, aux fins de son adaptation au progrès technique et scientifique, le règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Les données prises en compte dans l'évaluation sont celles qui ont été considérées comme valides, soit au niveau européen, soit par la DEPR. Les conclusions relatives à la conformité se réfèrent aux critères indiqués dans le règlement (UE) n°528/2012.

#### **DESCRIPTION DE LA PROCEDURE D'EVALUATION**

Le produit SAPHIR PASTA a été évalué par l'Irlande. L'évaluation a donné lieu à la rédaction d'un rapport d'évaluation du produit soumis à commentaires auprès des Etats membres concernés avant décision dans chaque pays.

Dans le cadre de la procédure de renouvellement par reconnaissance mutuelle, la DEPR a fait part de ses commentaires sur le rapport d'évaluation et sur le résumé des caractéristiques du produit au nom de l'autorité compétente française, conformément aux lignes directrices pour la délivrance des AMM biocides de l'Anses<sup>5</sup>.

Les conclusions de l'évaluation se rapportent au rapport d'évaluation du produit des autorités irlandaises et à son analyse par la DEPR et présentent ici une synthèse des éléments scientifiques essentiels qui conduisent aux recommandations émises par la DEPR. Le résumé des caractéristiques du produit (RCP) issu de l'évaluation de cette demande est présenté en annexe.

Après consultation de l'ensemble des Etats membres concernés par la demande, la DEPR émet les conclusions suivantes.

#### SYNTHESE DES RESULTATS DE L'EVALUATION

#### **PHYSICO-CHIMIE**

Les caractéristiques physico-chimiques du produit SAPHIR PASTA ont été décrites et sont considérées comme conformes dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe. Les méthodes d'analyse sont considérées comme conformes.

### **EFFICACITE**

Les éléments soumis dans le dossier permettent de conclure que le produit SAPHIR PASTA est efficace contre la souris domestique (*Mus musculus*) et les rats (*Rattus norvegicus* et *Rattus rattus*), dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

### **RESISTANCE**

Des données récentes montrent le développement de populations de rongeurs résistantes aux AVK de première génération et l'apparition plus récente de résistances croisées avec les AVK de seconde génération. Il conviendra de suivre la résistance des populations de rongeurs à la substance active difénacoum et de fournir les

résultats de ce suivi au renouvellement de l'autorisation.

## **RISQUE POUR LA SANTE HUMAINE**

L'estimation des expositions, liées à l'utilisation du produit SAPHIR PASTA pour les usages revendiqués, est inférieure à l'AEL<sup>6</sup> pour les utilisateurs et les autres personnes exposées, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

https://www.anses.fr/fr/system/files/LignesDirectricesBiocides.pdf

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> AEL: (Acceptable Exposure Level ou niveau acceptable d'exposition) est la quantité maximale de substance active à laquelle un humain peut être exposé quotidiennement, sans effet dangereux pour sa santé.

## **RISQUE VIA L'ALIMENTATION**

Considérant les conditions d'emploi du produit SAPHIR PASTA, une contamination directe de l'alimentation n'est pas attendue. Par conséquent, une évaluation du risque n'a pas été jugée pertinente. Le risque via l'alimentation est conforme dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

#### RISQUE POUR L'ENVIRONNEMENT

Les niveaux d'exposition estimés pour les espèces non-cibles du compartiment terrestre (autres que les oiseaux et les mammifères), liés à l'utilisation du produit SAPHIR PASTA dans et autour des bâtiments, dans les décharges et déchetteries ainsi que dans les zones ouvertes, y compris directement dans les terriers, sont inférieurs à la valeur de toxicité de référence pour chaque compartiment dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

Les concentrations de la substance active estimées dans les eaux souterraines, liées à l'utilisation du produit SAPHIR PASTA, sont inférieures à la valeur seuil définie par la Directive 98/83/EC dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

Les niveaux d'exposition estimés pour les oiseaux et les mammifères sont supérieurs aux valeurs de toxicité de référence. L'évaluation indique un risque élevé pour les espèces non-cibles suite principalement à la prédation de rongeurs contaminés.

Des mesures de gestion des risques ont été incluses dans le règlement renouvelant l'approbation de la substance brodifacoum. Ces mesures visent à réduire le risque d'empoisonnement primaire et secondaire, sans toutefois que la survenue de tels empoisonnements ne puisse être exclue. Ces mesures de gestion de risques sont reprises dans le RCP en annexe.

#### **CONCLUSIONS**

En résumé, la conformité ou l'absence de conformité aux principes uniformes définis dans le règlement (UE) n°528/2012 et au règlement d'approbation de la substance active brodifacoum pour le produit SAPHIR PASTA est indiquée dans le tableau suivant, usage par usage et sous réserve, à l'exception des usages non conformes, des conditions d'emploi décrites dans le projet de résumé des caractéristiques du produit présenté en annexe.

Résultats de l'évaluation pour les usages revendiqués dans le cadre du renouvellement de l'autorisation de mise à disposition sur le marché du produit SAPHIR PASTA

Organismes cibles	Doses	Conditions d'emploi	Conclusions	
Rats Rattus rattus et Rattus norvegicus	Faible infestation 60 g de produit espacés de 10 mètres  Forte infestation: 60 g de produit espacés de 5 mètres	Professionnels  Application à l'intérieur et autour des bâtiments, dans les décharges et déchetteries et dans les zones ouvertes	Conforme  Avec application des mesure de gestion des risque prévues par le règleme	
Souris Mus musculus	Faible infestation 10 g de produit espacés de 5 mètres  Forte infestation: 10 g de produit espacés de 3 mètres	Professionnels  Application à l'intérieur et autour des bâtiments	d'approbation de la substance active, le risque d'empoisonnement primaire et secondaire des espèces non- cibles ne peut être exclu.	

## **ANNEXE**

# Proposition de Résumé des caractéristiques du produit biocide issu des conclusions de l'évaluation

## 1. Informations administratives

## 1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	SAPHIR PASTA
	ULTIMA PASTE

## 1.2. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom LODI SAS	
	Adresse	Parc d'activités des 4 routes 35390 Grand-Fougeray France
Numéro de demande	BC-ES018884-18	
Type de demande	Renouvellemment par reconnaissance mutuelle	

## 1.3. Fabricant(s) du produit biocide

Nom du fabricant	LODI SAS
Adresse du fabricant	Parc d'activités des 4 routes 35390 Grand-Fougeray France
Emplacement des sites de fabrication	<ul> <li>- Parc d'activités des 4 routes</li> <li>- Parc d'activités du Pays du Grand Fougeray Espace Nord 24 et 26 rue des Pionniers</li> <li>35390 Grand-Fougeray France</li> </ul>

## 1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Brodifacoum	
Nom du fabricant Pelgar International Ltd		
Adresse du fabricant	Unit 13, Newman Lane Industrial Estate, Newman Lane, Alton Hampshire GU34 2QR Alton Hampshire Royaume-Uni	
Emplacement des sites de fabrication	Prazska 280 02 Kolin République Tchèque	

## 2. Composition du produit et type de formulation

## 2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC		Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
(pure)		l-yl)-1,2,3,4- I-napthyl]-4-	56073-10-0	259-980-5	0,004

## 2.2. Type de formulation

RB – Appât prêt à l'emploi sous forme de pâte

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

## 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification		
Catégories de danger	Toxique pour la reproduction catégorie 1A  Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée 2	
Mentions de danger	H360D : Peut nuire au foetus H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) á la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	
Etiquetage		
Mentions d'avertissement	Danger	
Mentions de danger	H360D: Peut nuire au fœtus H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	
Conseils de prudence		
Note	-	

## 4. Usage(s) autorisé(s)

## 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 - Souris et /ou rats - Professionnels - Intérieur

Tableau 1. Usage # 1 - Souris	et /ou rats - Professionnels - Intérieur	
Type de produit	14	
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Ne s'applique pas aux rodenticides	
	Mus musculus (souris domestique) Rattus norvegicus (rat brun) Rattus rattus (rat noir)	
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur	
Méthode(s) d'application	Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des: - postes d'appâtage sécurisés ; - points d'appâtage couverts et protégés.	
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Rats - Forte infestation : 60 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres - Faible infestation : 60 grammes de produit par point d'appât espacés de 10 mètres  Souris : - Forte infestation : 10 grammes de produit par point d'appât espacés de 3 mètres - Faible infestation : 10 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres	
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels	
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Conditionnement minimum 5 kg  Le produit SAPHIR PASTE est conditionné dans des sachets en papier de thé 10 g et dans des cartouches en polypropylène (PP) de 50, 100, 150, 200, 250, 260, 270, 280, 310 ou 500 g.  Les sachets sont ensuite emballés dans des :  - seaux en PP ou PE de 5, 5,5, 6, 6.5, 7, 7,5, 8, 8,5, 9, 9,5 ou 10 kg;  - boîtes en carton avec doublure en PE de 5, 5,5, 6, 6,5, 7, 7,5, 8, 8,5, 9, 9,5 ou 10 kg;  - stations d'appâts pré remplies en PP, PS ou PVC emballées ensuite dans des boîtes en carton de 5 kg;  Les cartouches sont ensuite emballées dans des boites en carton à partir de 5 kg.	

## 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.

### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

## 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

## 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

## 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

## 4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 - Souris et /ou rats -- Professionnels -Extérieur autour des bâtiments

Type de produit	14		
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Ne s'applique pas aux rodenticides		
	Mus musculus (souris domestique) Rattus norvegicus (rat brun) Rattus rattus (rat noir)		
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur autour des bâtiments		
Méthode(s) d'application  Dose(s) et fréquence(s) d'application	Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des:		
	<ul> <li>Faible infestation : 60 grammes de produit par point d'appât espacés de 10 mètres</li> <li>Souris :         <ul> <li>Forte infestation : 10 grammes de produit par point d'appât espacés de 3 mètres</li> <li>Faible infestation : 10 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres</li> </ul> </li> </ul>		

Catégorie(s) d'utilisa	ateurs	Professionnels
Taille(s) et type conditionnement	e(s) de	Conditionnement minimum 5 kg
		Le produit SAPHIR PASTE est conditionné dans des sachets en papier de thé 10 g et dans des cartouches en polypropylène (PP) de 50, 100, 150, 200, 250, 260, 270, 280, 310 ou 500 g.
		Les sachets sont ensuite emballés dans des :  - seaux en PP ou PE de 5, 5,5, 6, 6,5, 7, 7,5, 8, 8,5, 9, 9,5 ou 10 kg  - boîtes en carton avec doublure en PE de 5, 5,5, 6, 6,5, 7, 7,5, 8, 8,5, 9, 9,5 ou 10 kg;  - stations d'appâts pré-remplies en PP, PS ou PVC emballées ensuite dans des boîtes en carton de 5 kg;
		Les cartouches sont ensuite emballées dans des boites en carton à partir de 5 kg.

### 4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites permettant de minimiser l'exposition des espèces non cibles.

### 4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

## 4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

 Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage	instructions en vue d'une éliminati	on sans danger du	produit et de son
emballage		_	

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

dans les conditions de stockage normales -

## 4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 - Rats - Professionnels - Zones ouvertes extérieures, décharges extérieures et déchetteries

Type de produit	14
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Ne s'applique pas aux rodenticides
	Rattus norvegicus (rat brun) Rattus rattus (rat noir)
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur décharges extérieures et déchetteries et zones ouvertes
Méthode(s) d'application	Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des: - postes d'appâtage sécurisés ; - points d'appâtage couverts et protégés.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Rats - Forte infestation : 60 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres - Faible infestation : 60 grammes de produit par point d'appât espacés de 10 mètres
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Conditionnement minimum 5 kg  Le produit SAPHIR PASTE est conditionné dans des sachets en papier de thé 10 g et dans des cartouches en polypropylène (PP) de 50, 100, 150, 200, 250, 260, 270, 280, 310 ou 500 g.  Les sachets sont ensuite emballés dans des :  - seaux en PP ou PE de 5, 5,5, 6, 6,5, 7, 7,5, 8, 8,5, 9, 9,5 ou 10 kg  - boîtes en carton avec doublure en PE de 5, 5,5, 6, 6,5, 7, 7,5, 8, 8,5, 9, 9,5 ou 10 kg;  - stations d'appâts pré-remplies en PP, PS ou PVC emballées ensuite dans des boîtes en carton de 5 kg;
	Les cartouches sont ensuite emballées dans des boites en carton à partir de 5 kg.

## 4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement (sauf en cas d'application directement dans Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites permettant de minimiser l'exposition des espèces non cibles.

#### 4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement.
- Application dans les terriers : Couvrir ou bloquer les entrées du terrier où est placé l'appât afin de réduire le

risque que l'appât soit ressorti ou dispersé.

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage,	instructions en vue	e d'une élimination	sans danger du	produit et de	e son
emballage					

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

## 5. Conditions générales d'utilisation

## 5.1. Instructions d'utilisation

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela perturbe la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.)
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être déplacé à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Les postes d'appâtage doivent être inspectés tous les 2 à 3 jours (pour le traitement contre les souris) ou 5 à 7 jours (pour le traitement contre les rats) après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Rechargez le poste d'appâtage au besoin. Remplacer tout appât qui a été altéré

par l'eau ou contaminé par des saletés.

- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.
- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants devra être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.
- Utiliser une spatule pour nettoyer l'équipement en évitant tout contact avec les résidus d'appât.
- Ne pas détériorer les cartouches contenant l'appât.

## 5.2. Mesures de gestion de risque

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels formés, disposant d'une certification attestant qu'ils respectent les exigences applicables en matière de formation (par exemple «à l'usage des professionnels formés uniquement»).
- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.
- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage entre les applications ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage.
- Éliminer les cadavres des rongeurs dans un circuit de collecte approprié.

## 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.
- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.
- En cas:
- o d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;
- o d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau en gardant les paupières ouvertes au moins 10 minutes;
- o d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.
- Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.
- Ne pas provoquer de vomissement.
- En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette [insérer les informations nationales spécifiques]. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.
- Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison [...]».
- Dangereux pour la faune.

## 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

 Une fois le traitement terminé, éliminer l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, dans un circuit de collecte approprié.

## 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.
- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
- Durée de conservation: 24 mois.

## 6. Autre(s) information(s)

- Il conviendra de mettre en place un programme de suivi de la résistance des populations de rongeurs à la substance active brodifacoum et de fournir les résultats de ce suivi au renouvellement de l'AMM du produit.
- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.
- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.
  - Ce produit contient un agent amérisant et un colorant.